

Procès-verbal du 17 juin 2025

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des scrutateurs suppléants du conseil
6. Election des scrutateurs suppléants du bureau de vote
7. Election d'un suppléant pour la commission de gestion
8. Préavis no 1/2025 : rapport de gestion et comptes 2024
9. Préavis no 2/2025 : transformation du battoir en salle villageoise
10. Préavis no 3/2025 : PACom (plan d'affectation communal)
– enquête complémentaire 2
11. Propositions individuelles
12. Questions, vœux, remerciements et divers

Jacques-André Rime, président, ouvre la séance à 20h précises en nous souhaitant la bienvenue et en remerciant la municipalité de sa présence. Il souhaite également la bienvenue à M. Claude Chanel, architecte, qui interviendra lors l'un des préavis à traiter ce soir. Il nous rappelle encore que la séance est enregistrée afin que le procès-verbal qui en résultera soit le plus proche possible des débats.

Les scrutateurs sont Martial Lavanchy et Christian Humbert.

Appel :

24 membres sont présents.

Admission et assermentation :

Raphaël Sordet demande à être admis et est assermenté, nous sommes donc 25 à pouvoir délibérer.

Il n'y a pas de commentaires concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Election du président :

John Haldemann, vice-président, prend la parole pour nous proposer de réélire Jacques-André Rime. Aucun autre candidat ne se présente et Jacques-André Rime est réélu par acclamations. Ce dernier nous remercie de notre confiance mais nous rappelle qu'il faudra penser un jour ou l'autre à le remplacer.

Election du vice-président :

John Haldemann n'a pas émis le désir de quitter sa fonction et personne d'autre ne montre d'intérêt. John Haldemann est au réélu par acclamations

Election des scrutateurs suppléants du conseil :

Alix Perret-Gentil et Martine-Bénédicté Danthe, suppléantes passent scrutatrices. Raphaël Sordet et Lucie Faillétaz Salameh sont nommés suppléants.

Election des scrutateurs suppléants du bureau de vote :

Alix Perret-Gentil et Nathalie Devenoge, suppléantes passent scrutatrices. Patricia Kirchhofer et Yves Perret-Gentil sont nommés suppléants.

Election d'un suppléant de la commission de gestion

Martial Lavanchy, suppléant devient titulaire. John Haldemann se propose comme suppléant.

Préavis no 1/2025 : rapport de gestion et comptes 2024 :

Manuel Favre, rapporteur, nous lit le rapport de commission. Après avoir soumis à la municipalité et à la boursière communale une vingtaine de questions, la commission relève les points suivants concernant le rapport de gestion :

- La commission tient à remercier la municipalité pour la tenue du conseil du 2 juin 2024 à la salle du Grand-Conseil à Lausanne et l'organisation du déplacement en car. Ce fut une soirée mémorable.
- Une somme d'environ frs 44'000.- a été dépensée, dans le cadre de l'autorisation de dépenses complémentaires pour la législature 2021-2026, pour l'achat d'eau à l'association de Vy de Mauraz. Suite à la création de cette association, le prix de l'eau a augmenté et la municipalité n'a pas encore pu répercuter ce coût sur les habitants. En conséquence, il faut s'attendre à une augmentation du prix du m3 dans un avenir proche.
- La renaturation du Valangon est terminée et l'inauguration a eu lieu le 4 mai 2024 en présence des villageois, de la DGE et des entreprises ayant œuvrés sur ce chantier.
- Le projet de rénovation du battoir et le plan d'affectation communal avancent et font l'objet de préavis pour la présente séance.
- Le projet de régionalisation de l'épuration Haute Venoge-Veyron (EHVV) avance aussi. L'estimation originale des coûts, avant la mise en place de l'association, était approximative et faite il y a déjà quelques années. Une mise à jour relève une augmentation de 5.6 millions. Cette dernière est liée à de nouvelles exigences légales imposées par le canton et à des volumes revus à la hausse. Le bassin d'eau pluviale est exigé par le canton. En effet, en cas de pénurie d'électricité, la STEP doit être en mesure de retenir ses eaux usées pendant au minimum 8 heures afin d'éviter une pollution. Le projet est à la pointe des normes et des exigences. En cas de coûts trop conséquents dans le futur, certains aspects peuvent être revus à la baisse.

Au niveau des comptes, la commission porte à notre connaissance les points suivants :

- 11.319.3, cotisation piscine des Chavannes :
une somme d'environ frs 9'000.- est mise à charge alors qu'elle n'était pas connue de la municipalité lors de la création du budget. Cette somme est en relation avec les déficits 2022-2023 de la piscine. Il y a fort à croire que ce déficit, comme pour quasiment toutes les piscines, devienne chronique. Nous devrions en

conséquence, voir apparaître dans les budgets une certaine somme sur cette rubrique.

- 21.400.1, impôt sur le revenu :
un gain supplémentaire d'environ frs 290'000.- est inscrit. Ceci est une excellente surprise pour les comptes 2024. Toutefois, il n'est pas attendu que cette rentrée supplémentaire soit reproduite en 2025.
- 21.441.0, gain immobilier :
un revenu d'environ frs 27'000.- est inscrit alors que le budget prévoyait une somme de frs 2'000.-. Ce revenu est lié à des taxes sur une vente de biens immobiliers entre privés. La municipalité ne sachant pas si des ventes auront lieu dans le futur, il est donc normal d'avoir des écarts entre le budget et le compte de cette rubrique.
- 22.352.0, fonds de péréquation charges :
alors qu'une charge de frs 168'000.- était budgétisée, une somme de frs 326'000.- a été payée. Sous cette rubrique, la municipalité indique dans son budget une somme dictée par le canton, qui est par la suite ajustée à nouveau par le canton. La municipalité n'a donc pas les clés en main pour assurer une somme identique entre le budget et les comptes.
- 353.312.0, énergie bâtiments :
une somme de frs 14'000.- était mise au budget. Cette somme représente environ la charge payée en 2023. La charge finalement payée en 2024 n'est que de frs 6'000.-.
- 46.312, énergie STEP :
une somme de frs 50'000.- était mise au budget. La charge finalement payée n'est que de frs 36'000.-.
- 72.351.0, prestations complémentaire AVS / AI, prévention aide sociale, protection de la jeunesse :
une somme de frs 165'000.- est à charge alors que le budget prévoyait une somme de frs 107'000.-. Comme pour le fond de péréquation, la municipalité indique dans son budget une somme dictée par le canton, qui est par la suite ajustée à nouveau par le canton. La municipalité n'a donc pas les clés en main pour assurer une somme identique entre le budget et les comptes.
- 81.318.0, honoraires et prestations de service pour le service des eaux :
alors qu'une charge de frs 26'000.- était budgétisée, une charge finale de frs 53'000.- a été payée, comme mentionné précédemment dans les remarques au sujet du rapport de gestion. Cette augmentation est liée à un achat d'eau à l'association Vy de Mauraz car les taxes par habitant n'étaient pas suffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement.

La commission ajoute que le rapport de révision de la fiduciaire ne relève aucune anomalie dans les comptes et n'indique aucune remarque particulière. La commission estime que les explications de la municipalité sur les écarts entre le budget et les comptes sont satisfaisantes et le budget bien maîtrisé avec un excédent d'environ frs 27'000.-. En conséquence, la commission remercie et félicite la municipalité et la boursière pour la bonne tenue des comptes et de la gestion. Elle nous propose d'accepter les points 1 et 2 du préavis.

François Devenoge demande si le revenu inattendu de frs 290'000.- provient d'un impôt sur le revenu ou la fortune. Brigitte Bütler, municipale, répond que c'est une rentrée spéciale mais on ne sait pas pourquoi. Jacques-André Rime s'étonne de la différence entre la somme budgétée et la somme effectivement payée pour la péréquation. Brigitte Bütler

nous informe que c'est lié à la rentrée spéciale susmentionnée. Véronique Brocard aimerait savoir à quoi est due l'augmentation de la provision débiteurs sous rubrique 22.380.0. Brigitte Bütler nous informe que c'est aussi lié aux revenus supplémentaires. Véronique Brocard demande aussi ce que sont les subventions sous rubriques 31.452 et 31.465 et si elles sont relatives au Valangon. Brigitte Bütler le lui confirme et Alain Jaquier, syndic, précise que cette renaturation ne nous a finalement rien coûté car 95% ont été couverts par les subventions cantonales et fédérales et la municipalité a pu faire appel à une autre association qui a couvert le solde.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'adopter les comptes communaux de l'année 2024
(25 oui / 0 non / 0 blanc)
2. D'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge
(25 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Préavis no 2/2025 : transformation du battoir en salle villageoise :

Jessica Sordet, rapporteur, nous lit le rapport de la commission. Cette dernière nous rappelle s'être préalablement réunie à plusieurs reprises afin de rendre un rapport consultatif en 2023 sur l'avenir global des bâtiments communaux et la transformation du battoir en salle villageoise et locaux communaux. La commission a également été conviée à une présentation avec l'architecte sans toutefois voir de maquette. Cette dernière a d'abord analysé l'aspect financier du projet. Au vu de la vétusté de la maison de commune, de ses charges de plus en plus élevées et de la nécessité de rendre le bureau communal accessible aux personnes à mobilité réduite (cout estimé entre frs 20'000.- et frs 25'000.-) et à la volonté de la municipalité d'offrir un bâtiment fonctionnel et moderne à l'usage de la population, nous devons profiter de cet engouement et de notre autonomie pour réaliser ce projet qui contribue à la vie du village et il est important d'investir dans notre patrimoine communal. La commission constate sur les comptes que la commune possède environ frs 1.6 million de fonds propres et il lui semble raisonnable d'en utiliser une partie, soit frs 700'000.- pour ce projet. Les comptes sont tenus avec rigueur et si les exercices précédents n'ont montré que de légers bénéfices, c'est parce que la municipalité verse annuellement un montant variant de frs 70'000.- à 130'000.- (entre 2020 et 2023) sur un fond de réserve. Les revenus de la Sotrag vont diminuer en 2026 pour se terminer totalement en 2030. Cependant, les frais d'énergie et d'entretien de la STEP vont disparaître avec le raccordement à La Sarraz. Selon les prévisions de la municipalité, le projet ne devrait pas induire d'augmentation du point d'impôt. La commission souligne également que les taux d'intérêts bancaires sont actuellement bas. Le devis général de la municipalité semble cohérent et prévoit un montant de frs 190'000.- pour les imprévus et divers. Elle note toutefois qu'il n'y a pas eu d'expertise sur la structure et les fondations du bâtiment. Au vu de ce qui précède, la commission soutient le financement de la rénovation du battoir.

Concernant le projet en lui-même, l'architecte a élaboré son projet en s'appuyant sur le bâtiment existant afin de relever son potentiel, en sauvegardant l'histoire du battoir, en mettant en avant son aspect architectural et en plaçant la grande salle à l'étage. La commission a eu une autre réflexion en se questionnant sur les usages actuels du battoir et de la salle communale ainsi que sur leurs utilisateurs. Elle est arrivée à la conclusion

que nous profitons beaucoup de l'extérieur du bâtiment (grillades et broches durant les matches de foot, raisinée, table de fumeurs à l'extérieur) et elle pense qu'il serait plus adéquat d'avoir une grande salle au rez-de-chaussée avec un accès direct sur l'extérieur, l'étage pouvant accueillir les locaux communaux et sociétés locales. Il y a donc deux visions différentes de la réalisation de ce projet et la commission aimerait que le conseil, qui représente la population du village et donc les utilisateurs de la salle, puisse se prononcer sur les deux variantes. Elle estime que pour se positionner correctement sur un projet aussi important, il est nécessaire d'avoir des plans pour une salle au rez-de-chaussée et des locaux communaux à l'étage.

Vu qu'il n'est pas possible d'accepter le financement et de refuser le projet, la commission recommande de refuser l'entier du préavis. En cas de refus, elle déposera un postulat demandant à la municipalité de présenter un projet avec une salle au rez-de-chaussée afin de permettre au conseil de choisir entre les deux versions.

Nathalie Favre, municipale, tient à éclaircir certains points au nom de la municipalité. Dans le cadre de ses compétences, la municipalité se doit de gérer les biens communaux. Elle a pour objectif d'amener au conseil un projet et non pas deux projets à choix.

Elle ajoute qu'aucun préavis ne demande au conseil de choisir entre deux options, soit le préavis est accepté, soit il est refusé. Si ce projet est refusé, il n'aurait plus lieu d'être et il serait abandonné. Un second projet pourrait alors être étudié, ce qui remettrait le projet du battoir au point zéro car il faudrait mandater à nouveau un architecte pour faire de nouveaux plans (coût environ frs 35'000.-) et il faudrait un à deux ans supplémentaires pour refaire les nouveaux devis. La législature en cours prenant fin en juin 2026, ce travail ne serait pas effectué par la municipalité en place. La municipalité entend bien les questionnements de la commission et a pris le temps de discuter avec son architecte et est arrivée à la conclusion qu'une inversion entre le rez et l'étage pose les problèmes suivants :

- En plus d'une grande salle, le rez doit pouvoir contenir un local de voirie, un local technique, un hall d'entrée, une cuisine, ce qui n'est pas possible sans ajouter des constructions annexes
- Le plafond devrait être réhaussé, une modification de la charpente serait alors à prévoir, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires
- Une salle avec un plafond bas n'a pas une acoustique agréable, il faudrait poser des panneaux
- La municipalité ne pense pas que les activités extérieures cesseront car selon la maquette qu'elle va nous présenter, il n'y a pas d'obstacle à leur organisation car le projet a été pensé pour lier le dedans avec le dehors.
- Concernant les personnes à mobilité réduite, les locaux communaux seront bien plus visibles et accessibles et un ascenseur ou monte-charge est prévu pour accéder à l'étage.
- Un accès direct aux cuisines sera possible et la rampe à l'ouest permettra d'accéder dans la salle.
- Dans un deuxième temps, un arrêt de bus sera construit devant le battoir côté route, ce qui ne permettra pas un dégagement optimal de la vision si la salle est construite au rez. De plus la route cantonale n'étant pas sécurisée, une place de jeux pourrait être créée côté Jura afin d'éviter que les enfants ne soient sur la route.

La municipalité nous invite à venir voir la maquette. L'architecte est aussi disposition pour répondre à nos questions avant de prendre une décision. A la demande du président, le conseil accepte une interruption de la séance à cet effet. La municipalité nous présente aussi des images de battoirs réhabilités dans d'autres communes.

Jessica Sordet précise que la commission n'a pas eu accès aux arguments et conclusion de la municipalité avant ce soir. Elle n'a donc eu aucun moyen d'y répondre de manière plus précise. La vision de la commission n'était pas d'imposer un projet mais elle aurait aimé que le village soit plus impliqué dans ce choix avec une présentation plus précoce que le soir du préavis. Il est, en effet, très compliqué d'accepter de dépenser frs 2,5 millions sans avoir le temps de la réflexion sur le projet présenté. La volonté de la commission était vraiment de laisser un choix plus large aux membres du conseil. Notre président nous rappelle que ce genre de projet est uniquement de compétence municipale. Cette dernière a le choix du projet et de l'architecte et le conseil ne peut que valider ou refuser le crédit relatif.

Edgar Zwysig demande quel type de chauffage est prévu et s'il sera constamment ou ponctuellement en fonction. L'architecte répond que ce sera une pompe à chaleur avec des panneaux photovoltaïques sur le versant le mieux exposé. Le type de chauffage n'est pas encore défini mais ce sera des panneaux rayonnants au plafond ou un chauffage par le sol.

John Haldemann, membre de la commission, est conscient que nous voulons et avons besoin d'une salle mais il nous demande de penser à ce qui est important pour nous en tant qu'utilisateurs : est-ce l'esthétique ou le côté pratique ? Certes le projet présenté est magnifique mais est-il vraiment fonctionnel pour notre usage ? La commission a réfléchi à la fonctionnalité d'une salle et de notre utilisation dedans-dehors actuelle et ne voudrait pas perdre la convivialité de cet aspect. Nathalie Favre lui répond que n'aurions pas qu'une salle à placer au rez-de-chaussée mais aussi des locaux communaux, un local de voirie et potentiellement un congélateur et c'est compliqué de voir les choses différemment.

M. Chanel précise que si nous construisions une salle sur un terrain vierge, la question serait différente mais il s'agit d'un bâtiment existant qui nous donne à la fois des contraintes mais du potentiel. Il a, avec la municipalité, cherché la meilleure solution pour préserver l'historique du battoir avec des éléments plus massifs au rez-de-chaussée, de gros murs et plus de cloisonnement et avec un bel espace à l'étage. Il insiste aussi sur l'acoustique et la ventilation plus faciles à travailler sur des hauts volumes. Pour lui, on ne peut pas considérer le seul élément du plain-pied, ce qui n'est pas rationnel. Il ajoute que le battoir n'est pas un bâtiment historique mais un témoin du passé, il n'y a pas d'obligation de le garder mais c'est une volonté de la municipalité de le sauvegarder. Si on le démolit, comme on est aux limites de la parcelle, on ne pourrait plus reconstruire le même volume. D'autre part, certains éléments de la structure sont en état et on peut les conserver, ce qui évite des frais. Martial Lavanchy demande s'il est prévu des puits de lumière dans la toiture côté nord, l'architecte nous répond que c'est une possibilité mais que la salle sera de toute façon lumineuse. Il précise que le pan sud supportera les panneaux solaires.

Yves Perret-Gentil nous rappelle que nous avons déjà discuté d'un projet et payé des plans il y a vingt ans et ne voudrait pas que ce projet passe de nouveau aux oubliettes. Christine Reymond, membre de la commission, insiste sur le fait que cette dernière voulait cette réflexion maintenant plutôt que d'avoir des regrets une fois le projet finalisé. Nathalie Devenoge, qui a fait partie de la commission il y a vingt ans, précise qu'à l'époque il y avait trois variantes. Elle pense que le présent projet surpasse tout ce qui avait été présenté à l'époque et trouve ce dernier, gardant l'existant, est très bien. Véronique Brocard nous demande de ne pas se focaliser sur la grande salle mais de voir le projet dans sa globalité car il est urgent d'avoir des bureaux communaux adaptés en

terme de mobilité mais surtout pour le personnel communal qui y travaille. Jessica Sordet demande ce que deviendraient les bureaux communaux en cas de fusion. Deborah Perret-Gentil, municipale, répond que le battoir est sur une zone d'utilité publique (ZUP). En conséquence les bureaux pourraient être réhabilités pour des activités d'utilité publique (bureaux pour le CMS, garderie, ...).

Luc Neuschwander veut savoir si la charpente va supporter la charge. M. Chanel nous répond que d'après les constatations, la charpente est solide et elle n'aura pas à supporter une énorme charge supplémentaire. Des contrôles approfondis seront effectués, mais selon lui, il n'y aura pas de problèmes. Christian Humbert demande quelle est la marge de manoeuvre s'il faut refaire la toiture ou s'il y a d'autres mauvaises surprises. M Chanel nous informe que le budget prévoit une enveloppe de frs 190'000.- pour les imprévus, cela ne couvrirait pas le prix d'une nouvelle charpente mais il est confiant que ce ne sera pas nécessaire. Ce budget permettra de pallier de mauvaises surprises dont un éventuel renforcement de la charpente.

Jessica Sordet demande si les fondations sont suffisamment solides pour supporter la dalle. M. Chanel lui répond par l'affirmative. Un ingénieur a fait les calculs et des contrôles ont été effectués dans la partie accessible. Des tranches de reprise en sous-œuvre peuvent être faites si nécessaire.

Karen Neuschwander demande si la municipalité a prévu un budget pour les locations. Deborah Perret-Gentil nous répond que la salle resterait gratuite pour les sociétés locales, autrement, et en se basant sur d'autres communes, elle estime aux environs de frs 400.-. Par contre, il est possible de séparer la salle en deux et de louer la petite partie moins chère.

Raphaël Sordet demande si des plans ont été faits pour une salle au rez-de-chaussée ou si l'option a été jugée impossible dès le départ. M. Chanel a fait des organigrammes en fonction du programme pour voir si l'on pouvait déplacer les éléments. Le problème est que le local technique, voire le congélateur, doivent être en bas. Si on les rajoute à la salle, on aurait besoin d'une plus grande surface au rez-de-chaussée et d'une plus petite à l'étage. Si on mettait la salle de plain-pied, on monterait d'environ 60 cm la dalle, plus les éléments acoustiques, ce qui poserait le problème des bureaux avec la charpente existante. L'idée est de conserver le gabarit et la structure du bâtiment. Il comprend la requête d'une salle en bas mais il a fait une pesée d'intérêts avec la municipalité : faut-il se priver d'un magnifique espace à l'étage pour finalement bénéficier des activités extérieures trois mois par an ?

La municipalité insiste sur le fait que si nous refusons ce projet, il sera abandonné . Elle devra refaire un projet complet et ne pourra pas reprendre l'existant. Jessica Sordet trouve difficile de faire une pesée d'intérêts en une heure et en tant que conseillère aurait aimé plus de temps pour y réfléchir. Elle demande aussi si les charges d'exploitation ont été calculées sur ce bâtiment. Deborah Perret-Gentil nous répond que ce sera un gain par rapport au chauffage électrique actuel du bâtiment communal mais qu'il est impossible de faire une estimation à l'heure actuelle. La municipalité et M. Chanel pensent faire une économie sur les charges. M. Chanel ajoute qu'il existe un système de chauffage à gaz fait de panneaux chauffants au plafond qui permettent de chauffer rapidement une salle et garder après une température minimum. Luc Neuschwander s'inquiète du coût d'exploitation de l'ascenseur. Deborah Perret-Gentil répond que, suite aux remarques de

la commission, un monte-charge sera privilégié pour réduire les frais d'entretien et permettra d'approcher une voiture pour charger du matériel ou autre pour la salle.

David Courtois veut savoir quand le projet serait réalisé si on l'accepte. M. Chanel nous informe que le dossier bancaire doit être accepté et certains points finalisés (par exemple ascenseur ou le monte-charge) puis mise en soumission pendant l'enquête. Il estime que les travaux préparatoires pourraient déjà commencer cette année.

Karen Neuschwander ne voit pas comment on peut rentabiliser les coûts de fonctionnement en louant la salle quelque fois dans l'année. M. Chanel rétorque qu'une salle communale est un bien d'utilité publique et pas un bien de rendement. La commune va amortir sur un certain nombre d'années. Nathalie Favre précise que la municipalité a décidé de classer cette parcelle d'utilité publique afin de dézoner le moins possible ailleurs. Il n'était donc pas possible de faire, par exemple, un appartement. La commune ne voulait pas garder des parcelles pour faire des appartements et demander plus de dézoning sur les zones privées. Deborah Perret-Gentil ajoute que la municipalité a discuté avec plusieurs autres communes, toutes ont dit qu'une salle est un gros investissement au départ mais que si c'était à refaire, elles le referaient.

Audrey Lecocq veut savoir où ira l'eco-point. Deborah Perret-Gentil confirme qu'il restera vers le battoir. Hervé Despond demande si un parking est prévu côté Jura. Nathalie Favre lui répond que ce n'est pas prévu au budget et ne sait pas exactement ce qui sera fait, peut-être une place de jeux. M. Chanel nous informe qu'on pourrait mettre 35 places de parc sur cette parcelle, mais on pourrait imaginer avoir la moitié en place de parcs et l'autre partie en place d'agrément extérieure. Deborah Perret-Gentil ajoute qu'on a le parking en face et que l'aménagement vers la salle se fera dans un second temps, s'il y a nécessité de parking supplémentaire. Dans un premier temps, ce sera une zone verte entretenue.

Jacques-André Rime demande quelle est la fréquence d'utilisation du battoir et de la grande salle actuelle par les sociétés locales. Vu qu'elles ne payent pas de location, l'information n'est pas connue. Alix Perret-Gentil remarque que la jeunesse a peu de moyens avec les infrastructures actuelles pour organiser ses manifestations et utilise la salle quatre fois par année mais qu'elle aurait plus de possibilités avec la nouvelle grande salle et ses extérieurs et pourrait l'exploiter plus souvent.

Notre président pense que c'est l'une des plus grandes décisions que nous ayons à prendre car on va voter sur un crédit de frs 2'509'000.- sur lequel on met frs 700'000.- de fonds propres. Il ajoute que les conclusions du préavis sont mal rédigées selon la juriste de l'UCV car il s'agit d'un préavis sur l'entier de la dépense et que le préavis doit aussi préciser la durée d'investissement.

Martial Lavanchy pense qu'il faut faire confiance à la municipalité qui a étudié les différentes variantes et nous présente, à leurs yeux, la meilleure option. Si nous avions d'autres municipaux, nous aurions certainement un autre projet. En finalité le projet est de la compétence municipale. Edgar Zyssig veut savoir si la proportionnalité entre le projet et le nombre d'habitants est cohérent par rapport à d'autres communes. M. Chanel répond par l'affirmative.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide :

- 1 D'autoriser la municipalité à investir dans le projet frs 700'000.- de fonds propres
(18 oui / 5 non / 2 blanc)
- 2 D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de frs 1,8 million auprès de l'établissement bancaire de son choix
(18 oui / 5 non / 2 blanc)
- 3 D'accepter le projet de construction d'une salle villageoise et locaux communaux tel que présenté
(15 oui / 6 non / 4 blanc)
- 4 D'accepter que la durée d'amortissement se fasse sur 30 ans
(19 oui / 4 non / 2 blanc)

Ces quatre objets sont acceptés à la majorité.

Notre président relève toutefois que la municipalité aurait dû préciser de quels comptes proviennent les fonds propres.

Préavis no 3/2025 : PACom (plan d'affectation communal) – enquête complémentaire 2 :

Carole Cattin, rapporteur, nous lit le rapport de la commission. Le but de la commission est de fournir un rapport et un avis relatif à l'adoption de la modification du projet de plan d'affectation communal présentée dans le préavis, au maintien ou à la levée des oppositions émises et de donner tous les pouvoirs à la municipalité pour la réalisation des opérations liées à mise en œuvre. La commission comprend que les modifications des articles 29 et 35 ont été rédigées suite à la demande du canton, en complément du PACom adopté le 12.06.2024.

Le résultat de ses délibérations est le suivant :

- Article 22 « dépendances et constructions souterraines »
l'article répond déjà à l'opposition du 05.05.2025, excluant les piscines du calcul de ces surfaces, comme prévu dans l'art. 39 RLATC
- Article 29 « combles »
suppression de la limite des lucarnes
- Article 35 « places de stationnement »
assouplissement du quota initialement prévu par la municipalité
- Article 39 « piscines et plans d'eau »
la phrase avait été adaptée puis acceptée le 12.06.2024 suite à la première opposition concernant cet article. La municipalité estime qu'elle ne fait que préciser les dispositions de l'art. 39 al 4 RLATC et maintient donc la formulation
- Opposition du 11.04.2025 portant sur le dézonage de la parcelle 58.
Le dézonage de la parcelle ayant déjà fait l'objet d'une opposition lors de l'enquête principale a été accepté par le conseil le 11.10.2022, tel qu'il apparaît sur le document « plan d'affectation communal – Zoom ». Nathalie Favre nous précise que le canton a également accepté ce compromis, qui répartit la parcelle en zone village – zone verdure – et zone agricole. La nouvelle opposition, suite à la mise à l'enquête publique, demande que la parcelle 58 soit à nouveau passée en zone village dans sa totalité. Sachant que la commune devait respecter une surface totale de parcelles à dézoner, la commission s'interroge : si l'opposition sur le dézonage de la parcelle 58 est acceptée, une autre parcelle devra-t-elle être dézonée en compensation ? Nathalie Favre nous répond que, si le conseil décide de ne pas lever l'opposition,

celle-ci sera à nouveau soumise au canton pour décision. Le risque sera alors que le canton décide de repasser l'entier de la parcelle 58 en zone agricole. Au vu des précisions et des réponses aux questions récoltées, la commission recommande d'approuver le préavis 3/25 sur l'ensemble de ses points.

Notre président nous rappelle que si une personne a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire, il devrait se récuser. Karen Neuschwander et Luc Neuschwander n'ont pas la nécessité de se récuser pour le PACom mais pour les décisions qui leur sont personnelles. Notre président invite Karen Neuschwander à se récuser pour le point 2. N'ayant formulé aucune objection, Karen Neuschwander accepte cette récusation et s'abstient de participer au vote relatif à ce point.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons directement au vote et le conseil décide :

- 1 D'adopter les modifications du projet de plan d'affectation communal présentées dans le présent préavis
(20 oui / 2 non / 3 blanc)
- 2 D'adopter le projet de décisions statuant sur les oppositions
(19 oui / 1 non / 4 blanc)
- 3 Donne tous pouvoirs à la municipalité pour la réalisation des opérations liées à la mise en vigueur du plan
(21 oui / 2 non / 2 blanc)

Propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Yves Perret-Gentil nous avise que certains matchs de l'Euro féminin de foot seront retransmis au battoir avec restauration. Ces manifestations seront organisées par les diverses sociétés locales. Un tout ménage va suivre.

David Courtois nous informe qu'il y a un tas de béton déposé juste en dessous du refuge. Deborah Perret-Gentil est au courant. On ne sait pas qui l'a déposé mais le propriétaire du terrain est responsable de le débarrasser.

Jessica Sordet s'enquiert de l'avancée des travaux de raccordement à la STEP de La Sarraz. Alain Jaquier, syndic, nous informe que les travaux ont bien commencé et que leur avancée dépend de la météo. Si celle-ci est favorable, cela pourrait être fini en fin d'année. Les travaux sont effectués par tronçons de 400 mètres. Jacques-André Rime nous rappelle qu'on a voté un crédit de frs 1,8 million pour les travaux de cette conduite et demande combien va coûter le séparatif de la rue du Village. Alain Jaquier estime les travaux entre frs 1,5 et 2 millions. Notre président demande si le démantèlement de notre actuelle STEP est compris dans ce montant. Alain Jaquier confirme que frs 80'000 sont compris et nous précise qu'il y a des subventions fédérales et cantonales à hauteur de 35%. Si on considère que la liaison sur La Sarraz coûte frs 1,8 million, EHVV va reprendre la conduite à hauteur de 80% de la valeur à neuf, soit frs 1 million selon les premières estimations, plus frs 600'000.- de subventions. Il ne restera que frs 300'000.- à la charge de la commune. Par contre, le crédit du séparatif plus le résiduel de la conduite

devront s'autofinancer par les taxes. On paie actuellement frs 4.-/m3 à l'épuration plus frs 1.-/m3 d'eau claire mais Alain Jaquier nous informe que les calculs EHVV sont faits et qu'il faut s'attendre au doublement de nos taxes d'eau. Il est impératif de faire le séparatif directement après la conduite pour éviter de payer des taxes sur des eaux non usées (actuellement les eaux pluviales sont le 80 % de ce qui va à la STEP). Il faut être bien conscient qu'une solution autre que EHVV aurait été beaucoup plus chère. La laiterie sera facturée directement par EHVV, évitant une hausse supplémentaire pour la commune. La laiterie devra faire un prétraitement sur site pour baisser ses taxes, mais c'est à sa charge et séparé de la commune. La Sarraz a la capacité de nous accueillir dès que le raccordement sera fait. Nous pourrions dès lors démanteler notre STEP. L'eau claire va elle aussi augmenter, elle est actuellement à frs 1.25/m3 et va passer à frs 1.50/m3. Notre règlement ne permet pas d'aller au-delà sans faire préalablement une annexe, qui devra être votée. Notre syndic nous avise que les villages alentours sont à frs 2.-/m3.

Audrey Lecocq constate qu'il y a beaucoup de déchets en bord de route et demande si on peut faire quelque chose. Notre président lui suggère de demander des sacs détaxés oranges pour les déchets qu'elle ramasse. Christine Reymond relève que la commune a organisé une journée coup de balai qu'elle a ensuite annulé faute de participants. On ne peut pas empêcher les gens de jeter mais on pourrait faire un effort lors de ces journées. Il faudrait éduquer les gens mais c'est sans solution.

Nathalie Favre nous informe que la législature prend fin en 2026, il est fort possible que certains municipaux ne briguent pas un nouveau mandat. Il faut réfléchir à la relève. Elle ajoute que c'est un job intéressant mais usant et fatigant.

Nathalie Favre remercie M. Chanel pour sa présence et son travail et il est applaudi par l'assemblée. Notre syndic remercie aussi Nathalie Favre et Deborah Perret-Gentil pour leur travail sur le dossier du battoir, elles sont aussi applaudies.

Notre président félicite le conseil et la population car nous sommes toujours dans les taux de participation aux votations les plus élevés du canton. Il félicite aussi Stéphanie Baudat, secrétaire municipale, qui a eu le courage et l'honnêteté de demander à diminuer son taux de travail car elle était sous-occupée. Il remercie Nicole Allemann, boursière communale qui va quitter ses fonctions fin août après vingt ans de bons et loyaux services. Il remercie ensuite la secrétaire du conseil, tout le bureau du conseil et les membres des commissions, la municipalité et le syndic, le conseil et M. Chanel.

Notre président clôt la séance à 22h24. Cette dernière est suivie du verre de l'amitié.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 10 novembre 2025.

Le président

La secrétaire